

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 5 octobre 2017 à 18h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bélanger	Lucie Fréchette
Paul-Éloi Dufresne	Claude Simard
Denise Lauzière	Ginette Moreau

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

Le Greffier dépose le rapport de réception de l'avis de convocation dûment signé par les membres du Conseil.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

17.10.16

Ouverture de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 18h01, après avoir constaté le quorum.

17.10.17

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017

Il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne, étant donné que l'ensemble des membres du Conseil municipal sont présents, d'ajouter les points 4.8 et 4.9 et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017.
3. **Adoption de règlement.**
 - 3.1 17-848-29.
 - 3.2 17-905 – Emprunt réfection d'Allen-Est.
4. **Finance et administration.**
 - 4.1 Appropriation des revenus reportés au fonds de Parcs.
 - 4.2 Contribution Marché de Noël.
 - 4.3 Appropriation de surplus accumulé.
 - 4.4 Quote-part annuelle – Transport adapté pour nous inc.
 - 4.5 Participation financière – Récit de la nativité.
 - 4.6 Facture – Maître de cérémonie – Dévoilement de l'œuvre Le Gardien.
 - 4.7 Fournisseur internet – Caserne.
 - 4.8 Système alarme – Caserne.
 - 4.9 NI Corporation – Bacs à trois compartiments.
5. **Service du greffe.**
 - 5.1 Permission d'occupation – Plage – Cours pour ta Vie.
6. Levée de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017.

Adopté

17.10.18

Adoption de règlement

17.10.18.1

Adoption de règlement – 17-848-29.

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, conseillère, le règlement intitulé « Règlement n° 17-848-29 amendant le règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo », est adopté.

Adopté

17.10.18.2

Adoption de règlement – 17-905 Emprunt rue Allen-Est.

ATTENDU QU' Un avis de motion a été donné le 3 octobre 2017 de la présentation du règlement d'emprunt 17-905, autorisant une dépense et un emprunt de 587 000\$ pour la réfection de la rue Allen-Est;

ATTENDU QUE Cet avis de motion était accompagné d'un projet dudit règlement et que ce projet n'a pas été modifié;

ATTENDU QU' Une dispense de lecture est donnée par l'ensemble des membres du Conseil pour avoir pris connaissance des termes et teneurs du règlement 17-905 deux jours juridiques avant son adoption.

En conséquence,
Il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte le règlement 17-905 autorisant une dépense et un emprunt de 587 000\$ pour la réfection de la rue Allen-Est.

Adopté

17.10.19

Finance et administration

17.10.19.1

Application des montants de revenus reportés de fonds des parcs.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo détient des sommes dans son fonds des parcs;

ATTENDU QUE Certains projets comme les abreuvoirs dans certains parcs, l'agrandissement du parc canin et la mise en place du parc au coin des rues Foster et Allen, entre autres peuvent être acquittés par les montants accumulés au fonds des parcs.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'application d'un montant de 18 604 \$ provenant des revenus reportés du fonds des parcs.

Adopté

17.10.19.2

Contribution Marché de Noël.

ATTENDU QUE La corporation commerce et tourisme de Granby/Région et le CLD Haute-Yamaska tiendra la neuvième édition du Marché de Noël;

ATTENDU QUE Ce marché se veut un présentoir pour les produits du terroir et agroalimentaires régionaux;

ATTENDU QUE Depuis quelques années, une mini-ferme est présente lors de l'événement, à Waterloo et que cette initiative a augmenté l'achalandage au Marché de Noël.

En conséquence,
Il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal de Waterloo accepte de commanditer l'événement «Marché de Noël» en défrayant la moitié du coût de la mini-ferme, soit un montant de 350.\$.

Adopté

17.10.19.3

Affectation d'une partie du surplus accumulé.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a, au cours de l'année 2017, mené plusieurs projets, instauré des programmes de subvention;

ATTENDU QUE Certaines de ces réalisations ont entraîné des dépassements de coûts;

ATTENDU QUE La Ville détient un surplus accumulé non affecté dont elle peut disposer afin de palier à ces dépenses imprévues.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal désire affecter une portion du surplus accumulé, soit un montant de 300 000.\$ afin de pallier aux dépenses imprévues.

Adopté

17.10.19.4

Transport Adapté Pour Nous inc. – Quote-part annuelle.

ATTENDU QUE Le Ministère des Transports demande à ce que les contributions municipales comptent pour 20% des dépenses annuelles;

ATTENDU QUE La contribution de la Ville de Waterloo pour l'année 2018 sera de 15 029\$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo confirme sa participation au transport adapté pour l'année 2018.

Qu'elle accepte de renouveler l'entente avec Transport Adapté Pour Nous Inc. pour l'année 2018.

Qu'elle accepte de verser sa quote-part au Transport Adapté Pour Nous Inc. au montant de 15 029\$ pour l'année 2018.

Qu'elle accepte de tenir le rôle de ville mandataire.

Qu'elle accepte les prévisions budgétaires 2018 de Transport Adapté Pour Nous Inc.

Qu'elle nomme Transport Adapté Pour Nous Inc. comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté.

Que la Ville nomme Mme Manon Bessette comme officier délégué au comité d'admissibilité.

Qu'elle accepte l'horaire suivant pour l'année 2018 :

- 52 semaines par année.
- Lundi au dimanche de 7h00 à 22h00.

Que la tarification 2018 soit de :

- 3.00\$/ passage partout sur le territoire;
- 6.00\$/passage pour Granby/Cowansville/Sutton;
- 8.00\$/passage pour Magog;
- 31.50\$/passage pour Sherbrooke;
- 27.00\$ livret de 10 coupons de 3.00\$.

Les accompagnateurs devront payer le même montant que l'utilisateur (sauf pour les accompagnateurs obligatoires et les déplacements vers Sherbrooke).

Adopté

17.10.19.5

Contribution – Récit de la Nativité.

ATTENDU QUE La Ville a reçu une demande de contribution financière de la part de la Paroisse St-Bernardin pour la présentation d'un spectacle musical portant sur le récit de la Nativité;

ATTENDU QUE Cette activité, présentée le 10 décembre 2017, propose un répertoire de pièces du Moyen-Âge, de la Renaissance et des chansons traditionnelles qui cadrent bien dans le temps des Fêtes.

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le versement d'un montant de 1 400\$ à la Paroisse St-Bernardin afin de permettre la tenue du spectacle présenté par l'ensemble Viriditas, sur le récit de la Nativité.

Adopté

17.10.19.6

Facture – Maître de cérémonie – Dévoilement de l'œuvre Le Gardien.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a, le 9 septembre 2017, dévoilé l'œuvre emblématique du 150^{ième} anniversaire de sa fondation, en tenant une réception protocolaire;

ATTENDU QUE Les services d'un Maître de cérémonie ont été retenus afin de donner à cet événement tout le prestige qui lui revenait;

ATTENDU QUE Monsieur Paul Goulet, de GO Relations publiques, a transmis sa facture pour les services rendus, pour cette cérémonie.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le paiement d'un montant de 1 013.39\$, taxes incluses, à GO Relations publiques pour les services rendus dans le cadre du dévoilement de l'œuvre du 150^{ième}, Le Gardien.

Adopté

17.10.19.7

Fournisseur internet - Caserne.

ATTENDU QUE La nouvelle caserne doit être dotée d'un service internet et qu'il y a lieu de comparer les offres de différents fournisseurs de tel service.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Directeur général et Greffier à signer un contrat de service avec le fournisseur internet qui sera retenu pour la caserne.

Adopté

17.10.19.8

Achat du système de contrôle d'accès et alarme intrusion.

ATTENDU QUE La nouvelle caserne sera dotée d'un système de contrôle d'accès et d'une alarme intrusion;

ATTENDU QUE Le fournisseur actuel de ce type de produit a déposé une soumission au montant de 13 251.18\$ pour l'acquisition et l'installation du système.

En conséquence,
Il est proposé par madame Lucie Fréchette
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'achat et l'installation du système de contrôle d'accès et alarme intrusion à la caserne auprès de Alarma, pour un montant de 13 251.18 \$, taxes incluses.

Adopté

17.10.19.9

Bacs 3 compartiment - NI Corporation.

ATTENDU QUE La Ville a procédé à la commande de six modules de bacs à trois compartiments à être installés dans différents parcs du centre-ville;

ATTENDU QUE L'achat de ces modules de bacs est fait en considération d'un montant de 9 670.55\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'achat et l'installation de bacs à trois compartiments dans les parcs du centre-ville auprès de NI Corporation, pour un montant de 9 670.55\$, taxes incluses.

Adopté

17.10.20

Service du greffe

17.10.20.1

Dérogation sur les heures d'ouverture des endroits publics.

ATTENDU QUE Les organisateurs des 24 heures de Cours pour ta Vie ont déposé une demande d'occupation de la plage pour le samedi, 28 octobre, 9 heures jusqu'au dimanche 29 octobre même heure;

ATTENDU QUE Cette requête est assortie d'une demande d'autorisation de tenir un feu de joie et d'installer des tentes sur le site de la plage;

ATTENDU QUE Pour que cet organisme tienne son activité, une dérogation au règlement 00-738, sur les heures d'ouverture des endroits publics municipaux doit être approuvée.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal consent à une dérogation à l'article 2 du règlement 00-738 visant les heures d'ouverture des endroits publics municipaux en autorisant la tenue de l'activité Les 24 heures de Cours pour ta Vie. Que la présente résolution autorise également l'organisme à installer des tentes sur le site de la plage et d'y tenir un feu de joie.

Adopté

17.09.24

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 5 octobre 2017 est levée à 18H20.

Maire

Greffier